



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 novembre 2022

MAIRIE DE TROMBORN

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 10

Date de convocation

08 novembre 2022

Date d'affichage

15 novembre 2022

*L'an deux mil vingt-deux, le dix du mois de novembre à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la
présidence de Monsieur CONTELLY Gabriel, Maire.*

Présents : CONTELLY Gabriel, GAUER Jean Paul, JUNGER Jean Michel, KIEFFER Norbert, KUJACZINSKI Florian
LEMOUSSU Éric, MESENBURG Audrey, SCHNEIDER Serge, TRZMIEL Mathieu

Absents : DOMINELLI Maurice (Absent excusé – procuration à A. MESENBURG), MARSAL Sabrina

Mme MESENBURG Audrey a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à
l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Approbation du dernier conseil municipal

Séance du 14 octobre 2022 : Le Maire donne lecture du compte rendu de séance en date du 14 octobre
2022. Le Conseil municipal approuve ce compte-rendu à l'unanimité.

31-DCM-2022 : Loyers 2023

Le Maire informe l'assemblée que le nouvel indice de référence des loyers (IRL) a été publié le
13 juillet 2022 par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). L'indice du
2^e trimestre 2022 s'élève désormais à 135,84, ce qui représente une hausse annuelle de 3,60 %. Cette
information permet le calcul des loyers pour 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal

DECIDE

- **Fixe** les loyers 2023 en tenant compte de l'IRL du 2^{ème} trimestre 2022 de la façon suivante :

	Loyer 2022	Loyer 2022 + 3,60%
ECKERLE Louis	131	136

- **Instaure** les nouveaux loyers à compter du 1^{er} janvier 2023.
- **Charge** le Maire d'informer les locataires

Nombre de votants : 10 (dont 1 procuration)
Pour : 10 (dont 1 procuration)
Contre : 0
Abstention : 0

32-DCM-2022 : ONF Travaux d'exploitation 2023

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 novembre 2022

- Vu le Code forestier et en particulier les articles L. 112-1, L. 121-1 à L. 212-1 à L. 212-4, L. 214-3, L.214-5, L.243-1 à L.243-3

Exposé des motifs :

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

• La mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de Tromborn d'une surface de 124,52 ha étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du Régime forestier ;

• Cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du 24 mai 2011. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;

• L'affouage qui fait partie intégrante de ce processus de gestion, est un héritage des pratiques communautaires de l'Ancien Régime que la commune souhaite préserver. Pour chaque coupe de la forêt communale, le conseil municipal peut décider d'affecter tout ou partie de son produit au partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins domestiques, et sans que ces bénéficiaires ne puissent vendre les bois qui leur ont été délivrés en nature (articles L.243-1 du Code forestier)

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;

Considérant l'état prévisionnel des coupes (EPC) proposé par l'ONF ;

Le Conseil municipal, après délibération,

DECIDE :

- **Accepte** le programme de prévision des coupes proposé par l'ONF, à savoir les parcelles 5a, 6u et Forêt.
- **Accepte** le devis présenté par l'ONF pour un montant estimatif de 14 660,00 € HT pour les services extérieurs et 3 097,65 € HT pour les prestations ONF.
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents afférents.

Nombre de votants : 10 (dont 1 procuration)

Pour : 10 (dont 1 procuration)

Contre : 0

Abstention : 0

33-DCM-2022 : Traversée du village désignation du maître d'oeuvre

Le Maire donne lecture à l'assemblée du rapport d'ouverture des plis concernant la mission de maître d'oeuvre dans le cadre du marché de requalification de la traversée du village. Après l'ouverture des plis organisé par MATEC, deux offres correspondent à la demande et après débat de l'assemblée, le Maire propose de désigner l'entreprise VRI qui répond au mieux à l'appel d'offre pour un montant prévisionnel de 79 750 € HT constitué de 3,3004385 % du montant prévisionnel des travaux (2 280 000,00 €) et du forfait de mission complémentaire de 4 500 €.

Le Conseil municipal, après délibération,

DECIDE :

- **Accepte** l'offre présenté par l'entreprise VRI pour un montant prévisionnel HT de 79 750 €.
- **Accepte** l'offre de rémunération de l'entreprise VRI qui s'élève à 3,3004385% du marché global ;
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents afférents.

Nombre de votants : 10 (dont 1 procuration)

Pour : 10 (dont 1 procuration)

Contre : 0

Abstention : 0

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 novembre 2022

34-DCM-2022 : Rénovation des appartements désignation des entreprises

Suite à la désignation du lot Plâtrerie lors du dernier Conseil municipal, les lots non fournis ont fait l'objet d'un marché négocié. Le Maire expose à l'assemblée les résultats de cette recherche.

Le Maire fait un état des offres reçues en Mairie afin de pouvoir désigner certains lots :

	Offre reçue	
Lot 2 Chape Faïence Carrelage	JLB Carrelage	22 644,85 € HT
	D TRAVAUX	8 541,50 € HT (uniquement la pose)
	MEQUISA	7 238,98 € HT (carrelage uniquement)
Lot 3 Menuiseries Bois	Menuiserie de l'Est	12 900,83 € HT
	Schreiber	14 381,55 € HT
Lot 4 Peinture	DECOPAINT	11 666,67 € HT
	JK Peinture	10 380,00 € HT
Lot 5 Electricité	FKJ Electricité	27 467,42 € HT
	JMD	27 720,00 € HT
Lot 6 Plomberie VMC	BRUNO DIEZ	16 128,44 € HT + 3 032,00 € HT
	Le petit Chauffagiste	14 530,60 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE

- **Désigne** les entreprises suivantes pour les travaux les concernant :

Lot 2 Chape Faïence Carrelage	Non défini	
Lot 3 Menuiseries Bois	Menuiserie de l'Est	12 900,83 € HT
Lot 4 Peinture	JK Peinture	10 380,00 € HT
Lot 5 Electricité	JMD	27 720,00 € HT
Lot 6 Plomberie VMC	Le Petit Chauffagiste	14 530,60 € HT

- **Reporte** la désignation du lot Chape Faïence Carrelage
- **Autorise** le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire
- **Charge** le Maire de rechercher d'autres offres pour les lots manquants afin de pouvoir choisir la meilleure proposition.

Nombre de votants : 10 (dont 1 procuration) Pour : 10 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0

La Secrétaire de séance
Audrey MESENBOURG